

Oikocredit Belgique a poursuivi sa croissance en 2019, tant en nombre de coopérateurs qu'en capital. 175 nouveaux coopérateurs sont devenus membres de notre organisation et le capital d'actions s'élève à plus de 16,7 millions d'euros.

En matière de marketing et de communication, nous nous sommes concentrés exclusivement, au printemps, sur le commerce équitable, entre autres avec l'organisation d'une conférence internationale sur le commerce équitable à Gand. Le suivi de ce projet, ainsi qu'une action spécifique "petits-enfants" nous a amené à l'automne un grand nombre de nouveaux coopérateurs.

Sur le plan des ressources humaines, 2019 - tout comme 2018 - n'a pas été une année facile puisque ce n'est qu'en fin d'année qu'un second collaborateur a pu être engagé. Par contre, sur le plan de la gouvernance administrative de la coopérative, 2019 a été une année relativement stable.

Enfin, sur le plan international, 2019 a été marquée par la réalisation d'une grosse restructuration, dont les premiers résultats se font déjà sentir dans les résultats annuels.

1. *Avancées et résultats d'Oikocredit-be sc fs*

Avancées d'Oikocredit Belgique

Après nous être concentrés pendant deux ans sur l'énergie renouvelable au niveau de nos activités de marketing et de communication, nous avons choisi en 2019 de mettre en valeur notre travail et nos partenaires dans le domaine du commerce équitable. En collaboration avec de nombreuses autres organisations, nous avons organisé au printemps une grande conférence internationale sur le commerce équitable à Gand, sur le thème d'un revenu décent pour les producteurs (de cacao) dans la filière du commerce équitable. Nous en avons profité pour proposer à nos fidèles actionnaires un programme attractif à Gand.

Toujours à Gand, nous avons poursuivi sur la lancée de 2018 pour être présents lors de nombreux événements avec nos stands interactifs, tenus par des bénévoles.

À l'automne, nous avons également commencé à développer un réseau de volontaires francophones en Wallonie. La création (subventionnée) d'un deuxième stand interactif nous permet désormais de participer à des événements dans deux régions en même temps.

Une campagne ciblée visant à encourager les actionnaires à faire don d'actions à leurs (petits-)enfants nous a également amené un certain nombre de nouveaux coopérateurs.

Tout cela a entraîné une augmentation relativement importante du nombre de coopérateurs (+13%), ainsi qu'une solide croissance du capital de plus de 10%.

D'autre part, une campagne de marketing en ligne, réalisée avec le soutien financier d'Oikocredit International, a été arrêtée prématurément en raison de résultats très décevants.

En 2019, un seul employé (à temps plein) a travaillé à Oikocredit Belgique, le poste vacant pour un deuxième membre du personnel n'ayant été pourvu que peu avant la nouvelle année. En conséquence, d'importantes économies ont été réalisées sur les frais de personnel.

Pour le reste, Oikocredit-be sc a été structurellement stable. La note d'information n'a donc subi aucune modification significative. Quant au Conseil d'administration, il a été renforcé par la nomination lors de l'assemblée générale de 2019, d'un nouvel administrateur, Philip Machiels. Un administrateur, Henri Loze, a choisi de mettre fin prématurément à son mandat d'administrateur.

Oikocredit International

Les résultats d'Oikocredit International en 2019 sont meilleurs que l'an dernier sur plusieurs plans. L'année s'est terminée sur un bénéfice net de 14,3 millions d'euros (contre 1,3 million d'euros en 2018). La diminution des frais de fonctionnement, l'amélioration des marges sur les nouveaux prêts et la vente de trois prises de participation (equity) ont contribué à ce résultat. L'actif total consolidé est passé de 1.292,9 millions d'euros à 1.310,4 millions d'euros.

Fin 2019, la coopérative avait élargi son portefeuille de financement à 1.064,6 millions d'euros (contre 1.046,6 millions d'euros en 2018) et elle collaborait avec 674 partenaires dans 65 pays. Le financement des partenaires du secteur de l'inclusion financière est passé à 826,3 millions d'euros (contre 796,2 millions d'euros en 2018). Les investissements dans la secteur de l'agriculture sont passés à 172,3 millions d'euros (contre 168,8 millions d'euros). Les investissements dans les énergies renouvelables sont passés à 52,1 millions d'euros (contre 48,4 millions d'euros), l'accent étant mis davantage sur les projets à petite échelle avec un impact social direct pour les communautés locales. Le financement des autres secteurs a été réduit à 17,2 millions d'euros (contre 32,2 millions d'euros), conformément à la stratégie actualisée d'Oikocredit. Cette stratégie se concentre sur le financement des secteurs de l'inclusion financière, de l'agriculture et des énergies renouvelables.

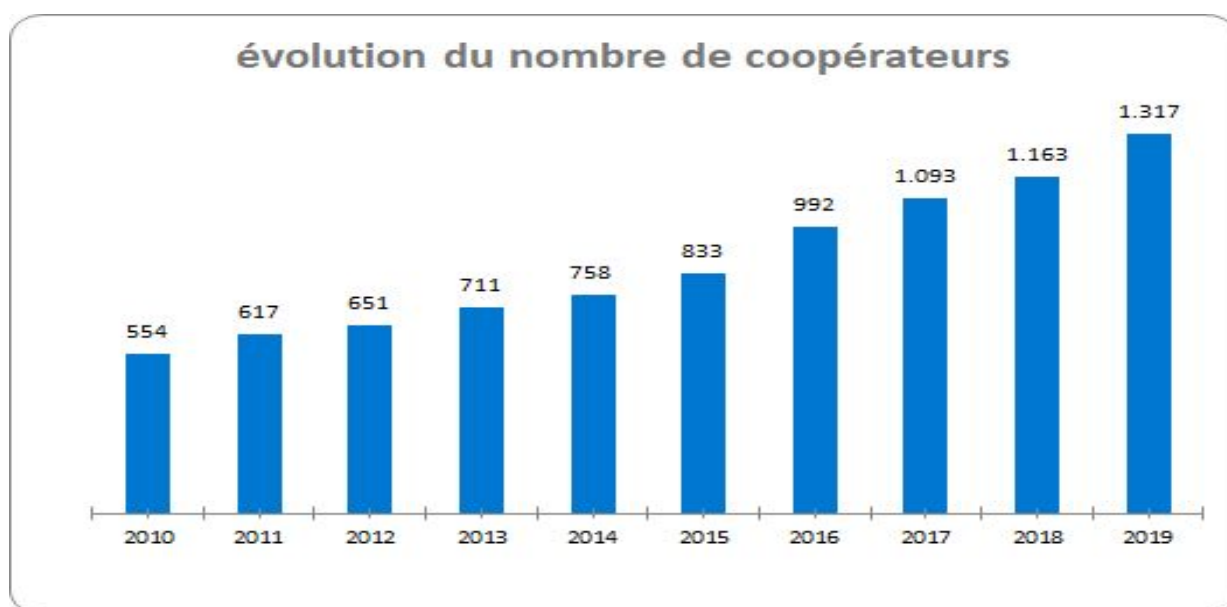
Le portefeuille total comprend à la fois des prêts (86,0 % du portefeuille de financement contre 84,5 % en 2018) et des prises de participation (ces dernières diminuant légèrement pour atteindre 14,0 % ; 15,5 % en 2018).

Le nombre de personnes et d'organisations investissant dans Oikocredit, directement ou par l'intermédiaire des associations de soutien d'Oikocredit et de l'Oikocredit International Share Foundation, a augmenté en 2019 d'environ 2 000 pour atteindre 59.000 (augmentation en 2018 : 1.000). La coopérative a augmenté son capital d'actions de 4,4 % pour atteindre 1.129,8 millions d'euros (1.082,5 millions d'euros en 2018). L'apport net de financement par les membres et les partenaires bancaires a été de 38,4 millions d'euros (77,9 millions d'euros en 2018). Les membres de la coopérative ayant suffisamment couvert les besoins de financement, l'apport par les banques a été diminué.

Sur base des résultats financiers, le dividende pour 2019 devrait s'élever à 1 %, comme les années précédentes.

Saine croissance

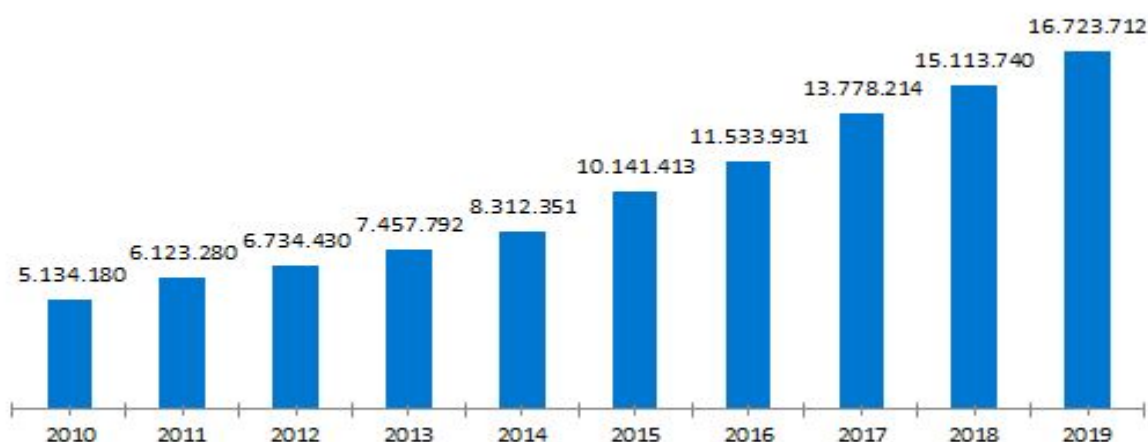
Oikocredit-be sc poursuivi sa croissance sur tous les plans en 2019. La coopérative compte désormais 1.317 coopérateurs. 152 personnes se sont fait membres de la coopérative, tandis que 23 la quittaient.



Bilan

Au niveau financier aussi, Oikocredit-be sc présente de solides résultats. De nouvelles actions ont été souscrites pour un montant de 1.847.247 euros tandis que les retraits se sont élevés à 237.274 euros. Le capital souscrit a ainsi augmenté de 10,65 % pour s'élever à 16.723.712 euros.

évolution du capital



Etant donné que le nouveau capital est entièrement investi en actions dans Oikocredit EDCS U.A., ces investissements ont augmenté de 10,40 % pour s'élever à 17,59 millions d'euros.

Oikocredit-be sc			
bilan	2019	2018	2017
Actions Oikocredit EDCS U.A.	16 911 289	15 361 289	14 106 758
<i>croissance</i>	10,09%	8,90%	21,88%
Actions F'in Common	500	500	0
Actions NewB ECV	2 000	2 000	2 000
Actions Energy Kiosks	2 000	2 000	2 000
Impôts à récupérer	0	2 975	14
Compte-courant Oikocredit asbl	2 251	1 968	6 185
Revenus à recevoir		250	569
Charges à reporter	898	569	58
Liquidités	264 911	162 144	100 438
TOTAL ACTIF	17 183 848	15 533 695	14 218 022
Capital début d'exercice	15 113 740	13 778 214	11 533 931
Souscriptions	1 847 247	1 508 428	2 490 052
Remboursements	-237 275	-172 902	-245 769
Capital fin d'exercice	16 723 712	15 113 740	13 778 214
<i>croissance</i>	10,65%	9,69%	19,46%
Réserve légale	26 997	26 997	26 997
Réserve générale	299 504	267 512	290 793
Frais à payer	18 386	18 412	27 420

Résultat provisoire	115 250	107 034	94 598
TOTAL PASSIF	17 183 848	15 533 695	14 218 022

Comptes de résultats

Au niveau des recettes, Oikocredit EDCS U.A. nous a distribué en 2019 un dividende de 1 %, tout comme l'année précédente.

Le montant des dépenses quant à lui, est nettement moins élevé que budgété. Cette différence est principalement imputable aux moindres dépenses de personnel et frais de fonctionnement qui y sont associés. En outre, l'organisation de la conférence internationale sur le commerce équitable nous a procuré des revenus exceptionnels, ce qui a également eu comme conséquence que le solde de nos dépenses en marketing s'avère moins élevé que budgété. Le résultat final s'élève à 147.451 euros.

Sur base de ce résultat, la proposition est soumise à l'Assemblée générale de distribuer aux coopérateurs un dividende de 0,75% pour 2019, soit 115.250 €, ce qui signifie que 32.201 € sont ajoutés aux réserves.

Oikocredit-be sc				
Compte de résultats	2019	budget 2019	2018	2017
Dividendes	146 957	153 127	129 963	219 289
Revenus financiers	10			
Revenus exceptionnels			457	1 064
Winter meeting & conférence	36 773	pm		
Autres revenus	6 004			
Intervention O.I.	115 717	117 236	84 481	92 979
Revenus	305 461	270 363	214 901	313 333
Frais généraux	150 692	170 620	120 603	136 639
Frais de marketing	15 008	35 000		
Frais de fonctionnement	18 233	25 620		
winter meeting et				
conférence	38 812	pm		
rémunérations	78 639	110 000		
Assurances	1 366	1 500	1 364	1 366
Honoraires	5 085	7 500	8 148	8 537
FSMA		0	0	2 720
Frais de promotion		0	0	
Frais financiers			174	98
Impôts	868	868	868	868
Charges	158 010	180 488	131 157	150 228
Résultat	147 451	90 363	83 744	163 105

Réserves	32 201	-23 220	-23 291	68 516
Dividende	115 250	113 583	107 034	94 589

2. Evénements important survenus après la fin de l'année fiscale

Nous n'avons pas reçu communication d'événements importants survenus après la fin de l'année fiscale qui requièrent une mention ou une adaptation des comptes annuels au 31 décembre 2019.

L'évolution de la crise du coronavirus a modifié radicalement le contexte mondial dans lequel travaille Oikocredit. Les répercussions de la pandémie sur l'activité d'Oikocredit et sur sa situation financière ne sont pas encore entièrement connues mais la coopérative ne prévoit plus d'atteindre ses objectifs de croissance et de rentabilité financière pour 2020. Compte tenu du caractère permanent de la crise du coronavirus et de l'incertitude qu'elle continue d'alimenter, le conseil d'administration d'Oikocredit U.A. a estimé, le 5 mai 2020, qu'il serait dans l'intérêt de la coopérative de ne pas verser à ses membres le dividende afférent à 2019 et en conséquence, proposera à l'assemblée générale de juin de modifier la proposition précédente de distribution d'un dividende. L'ajout de ce montant aux réserves permettra à Oikocredit de faire face avec flexibilité aux besoins des partenaires qu'elle finance, qui à leur tour soutiennent des personnes à faible revenu, les plus durement touchées par la crise.

Oikocredit Belgique pourra absorber la perte de ce dividende dans son budget 2020 en utilisant les réserves précédemment constituées et en maintenant sa politique prudente en matière de dividende.

3. Information relative à la recherche et au développement

Pas d'application.

4. Succursales

Oikocredit-be n'a pas de succursales.

5. Justification de continuité

Etant donné les résultats positifs engrangés dans le passé, il n'y a pas d'obligation formelle de justifier les règles d'évaluation, la continuité étant supposée. La coopérative dispose à ce jour d'un capital solide et de liquidités suffisantes pour financer ses activités.

6. Utilisation d'instruments financiers

Les créances et dettes sont contrôlées en interne sur une base ad hoc.

La coopérative n'utilise aucun instrument financier dérivé.

Les participations prises par la coopérative sont reprises dans les actifs financiers immobilisés.

En ce qui concerne les risques (risque de prix, de crédit, de liquidités et de trésorerie), nous

renvoyons à la note d'information publiée, dans laquelle figure une description des risques susmentionnés ainsi que la politique de la coopérative en la matière.

7. Rapport spécial du Conseil d'administration en application de l'article 661 de la Loi des Sociétés

Nous renvoyons au document en annexe dans lequel le Conseil d'administration fait rapport sur la manière dont la coopérative a exercé le contrôle de l'objectif qu'elle a fixé conformément à l'article 661 de la Loi des Sociétés et par lequel il est précisé que les dépenses en matière d'investissements, de frais de fonctionnement et de rémunérations sont affectées à la réalisation de l'objectif social.

Le Conseil d'Administration

Le 23 avril 2020 - Actualisé le 7 mai 2020 (point 2)

Annexe :

Bijzonder verslag door de Raad van Bestuur over 2019 in het kader van het TOEZICHT OP DE ERKENNINGSVOORWAARDEN VOOR COÖPERATIEVE VENNOOTSCHAPPEN

1. De Raad van Bestuur waakt op kwartaalbasis over de blijvende toepassing van de erkenningsvoorwaarden voor coöperatieve vennootschappen, en mandeert het kernbestuur om dit op maandelijkse basis op te volgen.

2. In 2019 deden zich inzake volgende erkenningsvoorwaarden geen relevante wijzigingen voor :

- toetreding tot Oikocredit-be cvba is vrijwillig
- de aandelen scheppen dezelfde rechten en verplichtingen
- de stemming van de vennoten in de AV is democratisch
- bestuurders en commissarissen worden door de algemene vergadering benoemd
- het uitgekeerde dividend is beperkt. Over 2018 bedroeg dit 0,75%, en ook over 2019 wordt een dividendumkering van 0,75% aan de Algemene Vergadering voorgesteld.
- het mandaat van bestuurdres en commissarissen is niet bezoldigd
- de vennootschap heeft als doel in de behoeften van haar vennoten te voorzien

3. Een gedeelte van de jaarlijkse inkomsten wordt voorbehouden voor informatieverstrekking aan en opleiding van haar leden.

Op het gebied van de informatieverstrekking werden er in 2019 niet enkel de gebruikelijke nieuwsbrieven en informatieve mailings verstuurd, maar werd ook een internationale fairtrade meeting georganiseerd in Gent, met het oog op informatie aan en opleiding van een geïnteresseerd publiek en potentiële aandeelhouders.

Bovendien bezit Oikocredit België nu twee informatieve interactieve stands waarmee we aanwezig waren op een 10-tal evenementen doorheen het jaar.

Ook werden opnieuw enkele workshops georganiseerd om een geïnteresseerd publiek van potentiële aandeelhouders te informeren over de werking van Oikocredit in het algemeen.

Deze benadering zullen we ook de komende jaren aanhouden.

We zullen tevens in ons huishoudelijk reglement opnemen dat we een gedeelte van de jaarlijkse inkomsten voorbehouden voor informatieverstrekking aan en opleiding van onze potentiële leden of het groot publiek.

4. We werden er op gewezen dat de bepaling inzake de weigering of uitsluiting van een nieuwe vennoot zoals bepaald in artikel 9 van onze statuten niet helemaal conform de wettelijke bepalingen hieromtrent is. In tegenstelling tot de bepaling in onze statuten, dienen we wel degelijk een objectieve reden van de voorkomende weigering tot toetreding of de uitsluiting aan de betrokkene die daarom verzoekt mee te delen.

We zullen bij de eerstkomende statutenwijziging deze bepaling aanpassen conform de wettelijke bepalingen, alsook opnemen in ons huishoudelijk reglement.

In dit kader kunnen we melden dat tot op heden nog nooit een toetreding werd geweigerd, en dat nog nooit een vennoot werd uitgesloten.

De aanpassingen in zowel statuten als huishoudelijk reglement agenderen we op een buitengewone Algemene Vergadering, oorspronkelijk gepland in mei 2020 maar omwille van de corona-crisis uitgesteld tot 19 september 2020.

Brussel, 23 april 2019

Voor de Raad van Bestuur van Oikocredit-be cvso